



Procédure de Validation des Acquis d'Expérience

Titre Boulanger.ère - niveau 4

Les demandes de VAE sont traitées par l'EIDB dans l'ordre chronologique de réception des dossiers complets.

Pour être recevables, les candidat-e-s doivent être majeur-e-s et justifier d'une expérience professionnelle d'au moins un an à temps plein comme chef-fe d'entreprise ou responsable de production d'une entreprise spécialisée dans la panification au levain naturel et la filière biologique, en France ou à l'international, au cours des dix dernières années.

Le diplôme comporte 3 blocs de compétences, indépendants et capitalisables à vie :

- Bloc 1 :** Création et pérennisation de la boulangerie artisanale
- Bloc 2 :** Exploitation d'une boulangerie artisanale et commercialisation des produits de boulangerie biologiques dans le respect de la législation et des principes de l'éco-responsabilité
- Bloc 3 :** Préparation et production de pains au levain, biscuits et viennoiseries biologiques

La Validation des Acquis d'Expérience se déroule en plusieurs étapes détaillées ci-après.

DOSSIER DE CANDIDATURE EN LIGNE.....	2
VALIDATION DU DEVIS ET DOSSIER DE RECEVABILITÉ (Livret 1).....	2
Conditions de recevabilité de la demande	2
DOSSIER DE PREUVES (Livret 2).....	3
VALIDATION FINALE.....	3
LES CRITÈRES D'ÉVALUATION.....	4
Exemples de preuves.....	5



DOSSIER DE CANDIDATURE EN LIGNE

Déposer le dossier de candidature dans l'espace en ligne (fiche de renseignement ou dossier de candidature).

Prendre soin de détailler correctement le parcours professionnel et tout autre commentaire informatifs sur votre projet de VAE et vos motivations.

L'EIDB en accusera réception et vous transmettra un devis accompagné du dossier de recevabilité (livret 1) sous huitaine.

VALIDATION DU DEVIS ET DOSSIER DE RECEVABILITÉ (Livret 1)

Compléter le livret 1 : formulaire CERFA 12818 *DEMANDE DE RECEVABILITE A LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE* et le transmettre à l'EIDB accompagné du devis signé.

Formulaire CERFA disponible sur www.vae.gouv.fr ou www.service-public.fr

Il doit permettre de justifier que la demande du, de la candidat-e remplit les :

Conditions de recevabilité de la demande

Le, la candidat-e doit :

- **Être majeur-e**
- **Disposer d'une expérience professionnelle d'au moins un an à temps plein en rapport avec le titre demandé :**

Le, la, candidat(e) doit prouver une année d'expérience¹ dans les activités en rapport direct avec le titre tel que présenté dans le référentiel (voir blocs décrits plus haut).

Les activités suivantes sont reconnues :

- Activités professionnelles salariées
- Activités non salariées
- Activités de bénévolat ou de volontariat
- Activités réalisées en formation initiale ou continue
- Périodes de formation en milieu professionnel (tous statuts : élève, apprenti, stagiaire, contrat de professionnalisation ou contrat unique d'insertion)
- Périodes de mises en situation en milieu professionnel
- Stages pratiques
- Préparations opérationnelles à l'emploi

¹ - La durée d'une année est calculée sur le nombre d'heures correspondant à la durée de travail effectif à temps complet en vigueur dans l'entreprise. La durée des activités réalisées hors formation doit être supérieure à celle des activités réalisées en formation. [Dispositions conformes à l'article R 335-6 du Code de l'Éducation]



L'école internationale de boulangerie examine le dossier dans un délai d'un mois et émet un avis de recevabilité administrative. Les avis de non recevabilité seront motivés.

En cas de recevabilité administrative, le dossier de preuves (livret 2) est remis au candidat et le, la candidat-e est informé qu'il peut solliciter des **financements** pour le paiement de sa VAE : <http://www.vae.gouv.fr/espace-ressources/fiches-outil/financer-une-demarche-vae-particuliers.html>

DOSSIER DE PREUVES [Livret 2]

Un délai de trois ans à compter de la notification de recevabilité administrative est notifié au, à la candidat-e pour la rédaction de ce livret. Au delà de cette date, le, la candidat-e sera amené-e à rédiger à nouveau un livret 1 de recevabilité.

Pour être **accompagné sur la réalisation du livret 2**, le, la candidat-e peut contacter le secrétariat de l'EIDB pour déterminer ses besoins et les possibilités d'accompagnement.

Le livret 2 doit être le reflet des années d'expérience. le, la candidat-e doit y retranscrire ses activités en respectant la trame proposée, structurée en lien avec le référentiel d'activité du titre et en y incluant les preuves et attestations nécessaires.

Il mettra en évidence :

- le contexte de travail
- les activités réalisées
- les outils utilisés (matériel, matériaux, ressources, etc.)
- l'étendue des responsabilités exercées

Si le, la candidat-e choisit l'accompagnement, une personne de l'organisme de formation sera nommée pour l'aider à réaliser la rédaction de son dossier. L'accompagnement se fera en face à face et/ou à distance par téléphone, mail, visio... L'accompagnement débutera à partir de la notification de la recevabilité de la candidature jusqu'à la passation devant le jury.

Lorsque le livret 2 est terminé, le, la candidat-e l'envoie en 3 exemplaires à :

École internationale de boulangerie, Saint-Martin, 04200 Noyers sur Jabron, France

À réception l'école internationale de boulangerie convoque un jury et envoi au, à la candidat-e une convocation individuelle pour se présenter devant un le jury de validation.

VALIDATION FINALE

Les éléments du dossier de preuves sont transmis au jury de validation VAE.

Le, la candidat.e est convoqué.e à l'école internationale de boulangerie devant le jury de validation pour :

- Une mise en situation professionnelle reconstituée au cours de laquelle il, elle pourra exprimer



son savoir-faire de manière concrète. Cette mise en situation s'étale sur deux jours consécutifs. Elle est identique à l'épreuve pratique proposée aux candidat-e-s après un parcours de formation continue (voir la **Note de cadrage** qui détaille le déroulement des épreuves).

- Expliciter et éventuellement compléter les informations contenues dans le livret 2, devant le jury, au cours d'un entretien oral d'une durée de 30 minutes avec le jury sur la base des documents remis par le candidat.

Le tableau suivant indique les types d'évaluation pour les blocs 1, 2 et 3 dans le cadre d'une VAE.

Modalités d'évaluation pour les parcours VAE	
Bloc 1 Création et pérennisation de la boulangerie artisanale	Étude du livret 2 + entretien oral avec le jury
Bloc 2 : Exploitation d'une boulangerie artisanale et commercialisation des produits de boulangerie biologiques dans le respect de la législation et des principes de l'éco-responsabilité	Étude du livret 2 + entretien oral avec le jury
Bloc 3 : Préparation et production de pains au levain, biscuits et viennoiseries biologiques	Épreuve pratique reconstituée en centre de formation (production)

Le Jury rend son avis sur la validation des blocs de compétences. **En cas de non validation d'un bloc**, le jury **motive sa décision et donner des recommandations** sur les possibilités existantes pour le, la candidat-e de compléter ou d'obtenir les compétences manquantes.

Les parties de certifications obtenues [ou « blocs de compétences »] sont acquises définitivement. et font l'objet d'un **certificat de réussite des blocs de compétence** délivré au, à la candidat-e.

En cas de validation partielle, le, la candidat-e a 2 possibilités :

- Effectuer une activité professionnelle complémentaire et faire une nouvelle demande de VAE pour les blocs manquants
- Entamer une formation complémentaire centrée sur les domaines non validés, et valider ces domaines au cours des examens de formation

LES CRITÈRES D'ÉVALUATION

C'est à partir du livret 2 [le dossier de preuves], de la mise en situation professionnelle reconstituée et



de l'entretien oral que le jury décidera de l'obtention par le, la candidat-e du titre visé :

- Concernant l'expérience professionnelle exigée (livret 1 de recevabilité), un membre du centre de formation examinera les documents originaux produits par les entreprises dans lesquelles le, la candidat-e a été chef d'entreprise, salarié ou associé.
- Concernant les compétences métier, le, la candidat-e devra mettre en valeur son savoir-faire au cours de la situation professionnelle reconstituée.
- Concernant les autres compétences, le, la candidat-e devra produire notamment des copies des documents commerciaux et des documents comptables relatifs aux expériences décrites ainsi que l'ensemble des pièces attendues au livret 2. Il sera jugé sur l'ensemble des documents remis et suite à son entretien oral avec le jury.

Exemples de preuves

Pour évaluer les acquis de l'expérience, le jury s'appuie sur le dossier de preuves présenté par le, la candidat-e et sur la mise en situation professionnelle reconstituée.

-Concernant l'expérience professionnelle exigée pour le dépôt de la candidature, le jury examinera les documents originaux produits par les entreprises dans lesquelles le candidat a été chef d'entreprise, salarié ou associé.

-Concernant les compétences métiers, le candidat devra mettre en valeur son savoir-faire au cours de la situation professionnelle reconstituée proposée.

Les produits de boulangeries produits par le candidat constituent une preuve de ses compétences métiers.

-Concernant les autres compétences, le candidat devra produire des copies de différents documents : commerciaux, comptables, financier relatifs aux expériences décrites. Le jury s'appuie notamment sur le business plan remis par les stagiaires et sur sa présentation orale.